



4ème Tournoi Lent Interne du Petit Donjon Malouin

Du 24 Décembre 2023

Règlement du tournoi

Tous les participants au 4è Tournoi Lent Interne du Petit Donjon Malouin s'engagent à respecter le présent règlement et la Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs.

Article 1 : tournoi

Le Petit Donjon Malouin organise son tournoi intitulé le **4è Tournoi Lent Interne du PDM** le 24/12/2023. Ce tournoi de parties lentes se déroule sous la forme d'un **tournoi toutes rondes** homologué FFE et FIDE ouvert à tous les membres du club (le PDM) licenciés A à jour de leur cotisation à la date du tournoi. L'inscription dans le tournoi est **réservée aux 4 membres du club le PDM ayant demandé leur inscription en premier** licenciés A et dont le Elo FIDE est inférieur à 1800
Le tournoi est homologué FIDE sous le n° 352599 , et FFE sous le n° 61616.

Article 2 : règles

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

La partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Notation des Coups : Si un joueur ou une joueuse dispose de moins de cinq minutes à sa pendule alors pour le reste de la partie, il/elle n'est plus dans l'obligation de noter les coups de la partie.

Les appariements du tournoi se font avec les tables de Berger. Les appariements sont établis par le logiciel PAPI 3.3.7 de la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Le « bye » n'est pas autorisé. Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 10 coups.

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Le tournoi est réservé à 4 joueurs, se joue en 3 rondes à la cadence de 50 minutes + 10 secondes / coup cadence Fischer. Les parties sont comptabilisées pour le classement Elo standard de la FIDE.

Article 4 : localisation et horaires

Le tournoi se déroule à la Salle annexe du club, au 21 Avenue de Villers, 35400 Saint-Malo .

Pointage : 15h45 à 16h00.

Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : 16h15
- Ronde 2 : 18h30
- Ronde 3 : 21h00

Les horaires des rondes 2 et 3 sont donnés à titre indicatif.

Le retard autorisé est de 30 minutes après l'heure théorique de début de ronde.

Article 5 : inscription

Tous les joueurs doivent se pré inscrire par courrier électronique à pdm35400@hotmail.com au plus tard la veille du tournoi à 12:00. Le tournoi est réservé au 4 premiers joueurs ayant demandé leur inscription.

Les droits d'inscription sont de 0€ pour les adultes et 0€ pour les jeunes.

Article 6 : départages et prix

Aucun prix ne sera distribué.

Les départages pour le classement sont dans l'ordre : Sonneborn-Berger; nombre de victoires; Koya.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 30 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi homologué est AL AHDAB Nasir (AFO1).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le PDM à publier, dans le cadre de son blog, site web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de ce Tournoi sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Saint-Malo, le 18/12/2023

L'Arbitre Principal, Nasir AL AHDAB

L'Organisatrice, Jamila KAMOUCHE

